



LE PETIT MESSINOIS

Mairie de Messein
Numéro 76 – Février 2015

Mairie : 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN - Tél. : 03.83.47.22.21
Directeur de publication : Daniel LAGRANGE - Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX
Mise en page : Corinne WEIGERDING
Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr
Dépôt légal : Avril 2008

CONSULTATION PUBLIQUE Gare Lorraine d'interconnexion TGV – TER de Vandières RÉSULTATS – Messein

Inscrits : 1 266 Votants : 140
Exprimés : 136 Nuls ou blancs : 4
OUI : 85 62,50% NON : 51 37,50%



ATTENTION ! AGENCE POSTALE FERMEE POUR 4 JOURS

L'agence postale de Messein sera fermée **du 18 février inclus au 21 février inclus**.

Vous pourrez retirer vos colis et recommandés à la Poste de Neuves-Maisons **dans le seul cas** où vous aurez eu dans votre boîte aux lettres un avis de passage à partir du 17 février inclus.

Les personnes qui auront reçu un avis antérieur au 17 février devront attendre la réouverture de l'agence postale de Messein le lundi 23 février afin de retirer colis et recommandés.

Sommaire

EN DIRECT DE LA MAIRIE

Rappel horaires	2
Ouverture enquête publique	2
Bien conduire	3
Bouchon en plastique	3
Réunion de quartier	3
Arrêts de bus	4
Elections départementales	4
TNT	4

ASSOCIATIONS

Enfants d'abord	5
La boule Messinoise	5
APEM	5
Génération messinoises	5
Une rose, un espoir	5
Messein en fête	5

PERTURBATION DANS LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Dans le cadre de l'amélioration de la distribution d'eau potable, la communauté de communes Moselle et Madon a mandaté le bureau d'études EGIS Eau pour étudier la faisabilité du raccordement du secteur de Messein Est et de la commune de Richardménéil à l'usine de potabilisation actuellement en construction.

Afin de vérifier les hypothèses de calcul, il est nécessaire de procéder à des essais de débits et de pressions sur différents secteurs de la commune. Aussi, la distribution d'eau potable (baisse de pression, débit moindre, eau troublée, ...) pourra être perturbée les **mercredis 25 et jeudi 26 février 2015**.

Merci de votre compréhension.

En direct de la Mairie...

RAPPEL

MAIRIE			AGENCE POSTALE		
Nouveaux horaires depuis le 01/02/2015			Nouveaux horaires depuis le 01/02/2015		
Jour	Matin	Après-midi	Jour	Matin	Après-midi
<i>Lundi</i>		15h00 - 18h00	<i>Lundi</i>		15h00 - 17h30
<i>Mardi</i>		15h00 - 18h00	<i>Mardi</i>		15h00 - 17h30
<i>Mercredi</i>	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00	<i>Mercredi</i>	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
<i>Jeudi</i>		15h00 - 18h00	<i>Jeudi</i>		15h00 - 17h30
<i>Vendredi</i>		15h00 - 17h30	<i>Vendredi</i>		15h00 - 17h30
<i>Samedi</i>	9h00 - 12h00		<i>Samedi</i>	9h00 - 12h00	

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique d'une durée de 31 jours aura lieu du mardi 17 février 2015 au 19 mars 2015 inclus sur le territoire des communes de Messein et Méréville.

Cette enquête porte sur la déclaration d'utilité publique du captage de la prise d'eau en Moselle et des puits alluviaux et de l'établissement des périmètres de protection autour de l'usine de potabilisation, actuellement en cours de réalisation par la Communauté de communes Moselle et Madon.

Monsieur Antoine CAPUTO, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Guilène CAILLARD, sans profession, a été désignée en qualité de suppléante par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur et indiquées ci-après.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations sur l'utilité publique du projet selon les modalités définies ci-après :

1. par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Messein - A l'attention de M. Antoine CAPUTO, commissaire enquêteur - 51 rue du Bois de Grève 54850 Messein,
2. sur les registres d'enquête disponibles au sein des mairies de Messein et Méréville aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces mairies ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur,
3. directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront dans les mairies de Messein et Méréville aux jours et heures suivants :
 - ✓ en mairie de Messein :
Samedi 21 février 2015 - 9h30-12h30
 - ✓ en mairie de Méréville :
Samedi 7 mars 2015 - 9h30-12h30
 - ✓ en mairie de Messein :
Jeudi 19 mars 2015 - 14h30-17h30.



BIEN CONDUIRE

Selon les statistiques, les séniors dans leur ensemble ne sont pas responsables de plus d'accidents que la moyenne des conducteurs.

Néanmoins, un titulaire du permis de conduire devrait veiller à ne pas perdre l'habitude de bien conduire tant en ville que sur la route.

De plus, malgré une longue expérience de la conduite (permis de conduire passé depuis de nombreuses années), il devrait s'interroger sur ses capacités, le code de la route ne cessant d'évoluer.

C'est pourquoi, le C.C.A.S. vient de signer une convention de partenariat avec l'Association *Prévention Routière* mettant en place pour les SENIORS une sensibilisation visant à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière.

Plusieurs ateliers seront au programme (code de la route + voiture auto école, ergo vision, réflexiomètre, parcours alcool). Ils se dérouleront :

**Salle du Plan d'eau - Jeudi 2 Avril 2015
De 14 h00 à 17 h 30**

N'hésitez pas à profiter de cette opportunité offerte à une **vingtaine de personnes** et inscrivez-vous dans les meilleurs délais auprès de **Chantal GERBELLI - Mairie de MESSEIN**
Tél. 03 83 47 22 21.

COLLECTE DE BOUCHONS

Pour des questions de sécurité, de stockage et de ramassage trop aléatoire la mairie ne collecte plus les bouchons en plastique.

Dès que possible, nous vous communiquerons des endroits proches où vous pourrez les déposer.



RÉUNION DE QUARTIER

Vendredi 30 janvier 2015

Stationnement dangereux dans certaines parties des rues Leclerc et du Château

50 invitations avaient été distribuées afin de participer à cette réunion. Une trentaine d'habitants s'est déplacée afin d'échanger avec des élus.

Le Maire a commencé la réunion en donnant les contraintes de ces endroits : rues étroites, manque de visibilité, carrefour dangereux, présence de plus en plus de véhicules, circulation de bus de camion-poubelles, sans oublier les piétons ... De ce fait le moindre stationnement gênant crée des situations fort dangereuses pouvant engendrer des accidents même si, comme l'a fait remarquer une habitante, il n'y a jamais eu d'accident grave.

Partant du principe "Mieux vaut prévenir que guérir", c'est une solution collective qui doit être trouvée pour être appliquée par tous. Il est bien évident que chacun voudrait continuer à se garer juste devant chez lui, voire le moins loin possible.

Le "nouvel" arrêté de stationnement, pas encore en vigueur, n'est pas si nouveau puisqu'il reprend celui de 1993 (pour preuve, il y a encore un panneau d'interdiction de stationner aux pieds des escaliers de l'église) avec quelques aménagements souvent moins restrictifs pour une meilleure compréhension et surtout une verbalisation possible en cas de non respect.

Suite aux différentes interventions des participants présents, un consensus a pu être trouvé en modifiant quelque peu l'arrêté pour une mise en place sous peu avec les panneaux réglementaires. Il est bien évident que les solutions trouvées n'amélioreront la situation que si tous les utilisateurs des rues concernées se les approprient et les respectent.

ARRÊT DE BUS : TRANSPORTS SCOLAIRES



Plusieurs personnes ont contacté la mairie afin de prévenir que des élèves attendant les bus de transport scolaire adoptent un comportement dangereux. En effet, ces élèves auraient tendance à attendre et à chahuter au milieu de la rue, ne se préoccupant absolument pas des véhicules qui passent.

Ces jeunes qui vont au collège ou au lycée ne prennent-ils pas conscience du danger qu'ils courent ou font courir à autrui ?

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales (ex-cantoniales) auront lieu les dimanches **22 Mars 2015 et 29 Mars 2015**

Vous n'avez pas pu être assesseur lors de la consultation régionale du 1er février, et vous désirez l'être lors de ces élections, alors contactez la mairie au 03.83.47.22.21.

Merci d'avance.

TNT (suite ...)

Pas la peine d'appeler la mairie en invoquant le fait de payer des taxes locales/foncières et de ne pas bien recevoir la TNT ! La commune n'est pas dépositaire des ondes et ne gère pas les émetteurs non plus.

Cela fait plus d'un an que nous nous battons pour résoudre ce problème et nous avons parlé à plusieurs reprises, dans ce bulletin municipal, de nos multiples démarches. Que les mauvaises langues s'abstiennent de dire que la commune ne fait rien à ce sujet et qu'elles évitent de passer leur colère sur les secrétaires à la mairie surtout que les personnes les plus virulentes n'ont même pas signé les pétitions. Les 10-11-12 février derniers, vous avez pu voir, à plusieurs endroits du village, une camionnette avec une antenne télescopique qui faisait des tests afin de contrôler la réception de la TNT. Ces tests ont été effectués à l'extérieur mais aussi chez plusieurs habitants.

Les techniciens, dans un premier temps et avant un compte-rendu final ont remarqué que selon les parties du village, les antennes devaient être dirigées vers le Donon ou Pont-St-Vincent. De plus, il s'avère que la 4G crée des interférences assez fortes selon les parties du village. Dès que nous aurons le rapport du CSA, nous vous le communiquerons. Ces nouveaux tests font suite à notre nouvelle réclamation dont vous pourrez lire le résultat ci-dessous.

Suite à notre 2^o pétition et à notre 2^o courrier à la Présidence de la République, une lettre datée du 12/01/2015 nous est parvenue et vous pouvez en lire un extrait [...] Le Président de la République a bien reçu le courrier par lequel vous appelez de nouveau son attention sur les difficultés de réception de la télévision numérique terrestre (TNT) dans votre commune.

Soyez assuré qu'il a été pris attentivement connaissance des préoccupations exprimées par vos administrés à la suite de l'étude réalisée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Je n'ai pas manqué de relayer ces informations auprès de Madame Fleur PELLERIN, ministre de la culture et de la communication.

Vous serez tenu directement informé, par ses soins, de la suite susceptible d'être réservée à votre intervention [...]

I. S., le Chef de Cabinet du Président de la République

Lettre du Ministère de la Culture et de la Communication datant du 03/02/2015 :

Les services de la Présidence de la République ont appelé l'attention de Madame Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, sur votre correspondance relative aux difficultés de réception de la télévision numérique terrestre (TNT) dans la commune de Messein.

La ministre a pris connaissance de votre correspondance avec attention et m'a chargé de saisir les services concernés de la direction générale des médias et des industries culturelles, afin que ce dossier soit étudié.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite réservée à votre demande et vous prie d'agréer ... [...]

Y. B., le Chef de Cabinet

Du côté des associations...

Les Enfants



d'abord

LES ENFANTS D'ABORD

L'association organise sa **bourse puériculture vêtements**, le week-end des **28 et 29 Mars 2015** - De 10h à 17h - Salle de l'Acquêt d'eau à Messein.

Les nouveautés 2015 :

Réservation des tables

Pour répondre aux mieux à toutes les demandes, le mode de réservation des tables évolue : **une table par personne le samedi et une à deux tables le dimanche.**

Inscriptions

Pour les inscriptions du **samedi**, la réservation est à faire le **samedi 28 février**.

Pour les inscriptions du **dimanche** la réservation est à faire le **dimanche 01 mars**

Tarifs

- une table le samedi ou le dimanche = 6 €,
- une table sur les deux jours = 10€,
- deux tables le dimanche = 12€,
- une table le samedi et deux tables le dimanche = 15€.

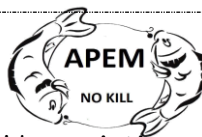
Les inscriptions se feront **uniquement par téléphone au 06 95 71 48 47** à partir de 10h00.

Les sms et les mails ne seront pas pris en compte ainsi que tout appel en dehors de ces créneaux.



LA BOULE MESSINOISE

La 1^{ère} Assemblée Générale se déroulera **mercredi 25 février à 18H00** - Salle du Plan d'eau et sera suivie d'un cocktail dinatoire.



L' A P E M

L'association **APEM** organise des pêches de nuit à la carpe. Le règlement concernant cette activité sera transmis à chaque équipe participante. Le nombre maximum d'équipes est fixé à 13 équipes de 2 participants de pêcheurs aux étangs Landru et Mercier. Les endroits destinés à cette activité sont matérialisés sur le site par des panneaux numérotés disposés sur les arbres ou précisés aux participants avant la manifestation.

Un tirage au sort sera effectué afin de répartir au mieux les emplacements. **La première pêche aura lieu du 20 mars à partir de 17h au 22 mars (Landru-Mercier).**

Pour tout renseignement ou inscription, merci de contacter Damien BARBESANT au 06 09 08 70 89 ou au 06 11 04 66 77. Amis pêcheurs, laissez libres les endroits réservés.

GENERATIONS MESSINOISES

Suite à la démission d'une grande partie des membres du bureau (8 sur 9), l'association *Généralions messinoises* est actuellement en sommeil. Cette association est très importante pour les séniors qui se retrouvent plusieurs fois par mois pour partager de bons moments oubliant ainsi leurs petits soucis quotidiens. C'est pourquoi, afin d'en assurer la pérennité et de donner un nouvel essor, il est demandé aux personnes intéressées habitant Messein de se manifester pour :

- proposer de nouvelles activités attractives,
- trouver de nouveaux adhérents (jeunes retraités)
- faire partie du bureau et prendre des responsabilités au niveau de la présidence, de la trésorerie ou du secrétariat.

Veillez contacter Chantal Gerbelli, Pierrette Nunez ou Marielle Grandjean à la mairie au 03.83.47.22.21.



LES MOTARDS POUR LA BONNE CAUSE

Chaque année, depuis 1998, les motards et leurs passagers (ères) sont invités à participer à une grande collecte de fonds au profit de la lutte contre le cancer.

Pendant deux jours, le dernier week-end d'avril, ils répondent nombreux à l'appel lancé par les différents secteurs de l'association "UNE ROSE, UN ESPOIR" pour former un cortège qui parcourt la campagne en s'arrêtant dans les communes traversées.

Les bras chargés de roses, les équipages vont de portes en portes en proposant une rose en échange d'un don minimum de 2 € au profit de la Ligue Contre le Cancer.

L'intégralité de l'excédent généré étant reversée à la Ligue Contre le cancer.

Chaque année, le mouvement s'intensifie avec un résultat croissant en couvrant un nombre toujours plus important de communes (810 000 € ont ainsi pu être versés à la ligue suite à l'action 2014).

Derrière la visière de leur casque et sous leur blouson, les motards ont aussi du cœur.

Cette année, pour la 1^{ère} fois, le cortège passera et s'arrêtera dans notre commune dans la matinée du Dimanche 26 Avril.

Nous leur souhaitons la bienvenue et surtout une belle réussite dans leur action.



Messein en fête

Messein en Fête a tenu son Assemblée Générale le samedi 24 Janvier, salle du plan d'eau en présence d'une vingtaine de personnes dont monsieur le maire Daniel Lagrange et des adjoints.

La présidente, Aurore Mourot, a ouvert la séance et a présenté son rapport moral et financier en l'absence de la trésorière pour raison de démission. Ensuite, elle a laissé la parole à Carole Corbière, secrétaire de l'association.

Est venu le moment de procéder à l'élection du bureau où l'on y retrouve de nouveaux membres. Ont été élues, présidente Antoinette Perrot, vice-présidente Aurore Mourot, secrétaire Christine Boivin et trésorière Mauricette Fontaine.

Messein en fête organise, comme l'an passé :

LA SAINT PATRICK

Samedi 14 mars à partir de 19 h

Salle l'Acquêt d'eau à Messein

Restauration/buvette sur place

Animation assurée par le groupe folk

SO'TRAD.

